

# AVIS PUBLIC



## DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES Numéro 1883-487

AVIS est donné que conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 en date du 2 octobre 2020, la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à une demande de dérogation mineure a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Cette consultation écrite vise la demande de dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 1886, concernant l'immeuble suivant :

**Demande de dérogation mineure numéro 1883-487** pour le bâtiment situé au 4400, boulevard Métropolitain, lot numéro 1 121 955 du cadastre du Québec, dans la zone C04-24.

La nature des dérogations est la suivante :

- que le pourcentage minimal de 80 % de maçonnerie solide de la surface totale des murs extérieurs, exigé à l'article 6.2.9.1 a) du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduit à 48 % pour le bâtiment existant et son agrandissement;
- que le pourcentage minimal de 80 % de maçonnerie solide de la façade donnant sur le boulevard Métropolitain, exigé à l'article 6.2.9.1 b) du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduit à 26 % pour le mur de façade modifié et son agrandissement;
- que le pourcentage minimal de 80 % de maçonnerie solide de la façade donnant sur la rue Colbert, exigé à l'article 6.2.9.1 b) du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduit à 25 % pour le mur de façade modifié et son agrandissement.

La consultation écrite se déroulera du **12 au 26 novembre 2020** inclusivement. Les personnes intéressées à participer à la consultation écrite pourront le faire en transmettant leurs questions ou commentaires par courriel ou par courrier aux coordonnées suivantes : [accesdocstleonard@montreal.ca](mailto:accesdocstleonard@montreal.ca) ou Division du greffe, arrondissement de Saint-Léonard, 8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard (Québec) H1R 3B1.

Les documents relatifs à cette demande de dérogations mineures sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement ([montreal.ca/saint-leonard](http://montreal.ca/saint-leonard)).

Le conseil d'arrondissement diffusera les questions et commentaires reçus et statuera sur cette demande de dérogations mineures lors de la séance qui se tiendra **le lundi 7 décembre 2020, à 19 h** et qui sera accessible par webdiffusion en direct, et par la suite en différé.

Montréal, le 10 novembre 2020.

**La Secrétaire d'arrondissement**  
**Guyline Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [montreal.ca/st-leonard](http://montreal.ca/st-leonard)*